



**DIRECTION CONSTRUCTIONS PATRIMOINE
ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

Bâtiment Jean BERNARD -

**Travaux de restructuration de l'Aile de Médecine
Interne H8C**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

**Lot N°05 PLATRERIE - CLOISONS SECHES - PLAFONDS
SUSPENDUS**

mars 2026

Sommaire

1 GENERALITES	3
1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES	3
1.1.1 Définition de l'opération	3
1.1.2 Connaissance du projet	3
1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE	3
1.2.1 Documents techniques de référence Plâtrerie - Cloisons sèches	3
1.2.2 Consistance des travaux	4
1.3 DIAGNOSTIC AMIANTE	5
Rapport de repérage de l'Amiante	5
1.4 NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX	5
1.4.1 Qualité des matériaux	5
1.4.2 Choix des matériaux	5
1.4.3 Échantillons et documentations	5
1.4.4 Garanties	6
1.5 CONSISTANCE DES TRAVAUX	6
1.5.1 Limites de prestations Plâtrerie - Cloisons sèches	6
1.6 MISE EN OEUVRE	7
1.6.1 Réception des ouvrages	7
1.6.2 Echafaudages	7
1.6.3 Protections et nettoyage	7
1.6.4 Conditions hygrométriques	7
1.6.5 Plans	8
1.6.6 Mise en œuvre des cloisons sèches	8
1.6.7 Mise en œuvre des doublages, cloisons et gaine en plaques de plâtre	8
1.6.8 Renforts pour fixation des équipements dans doublages, cloisons et gaines en plaques de plâtre neufs	8
1.6.9 Protection des angles rentrants d'ouvrages en plaques de plâtre	8
1.6.10 Protection des angles sortants d'ouvrages en plaques de plâtre	9
1.6.11 Découpe des plaques	9
1.6.12 Chevilles	9
1.6.13 Modalités d'essais et de mesure	9
2 ORGANISATION DU CHANTIER	10
2.1 Installation de chantier	10
2.2 Cloison provisoire de chantier	10
2.3 Tapis collant antibactérien	10
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES	11
3.1 TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE MODIFICATION	11
3.1.1 Bouchement de baies dans cloisons	11
3.1.1.1 Bouchement de trous dans parois existantes	11
3.2 PLÂTRERIE	11
3.2.1 Travaux de modifications et de reprises	11
3.2.1.1 Enduit plâtre sur parois existantes	11
3.2.2 Cloisons en briques plâtrières	12
3.2.2.1 Cloisons en briques plâtrières enduites EI60 de type Carrobric ou équivalent	12
3.3 DOUBLAGES EN PLAQUES DE PLÂTRE	12
3.3.1 DOUBLAGES COLLES	12
3.3.1.1 Doublage en plaques de plâtre standard collées	12
3.3.1.2 Plus-value pour une plaque de plâtre HYDRO BA13	13
3.3.2 DOUBLAGES SUR OSSATURE METALLIQUE	13
3.3.2.1 Doublage sur ossature métallique autoportante type Placostil BA13	13
3.3.2.2 Plus-value pour une plaque de plâtre HYDRO BA13	14
3.4 CLOISONS EN PLAQUES DE PLÂTRE	14

Sommaire

3.4.1 CLOISONS SUR OSSATURE METALLIQUE	14
3.4.1 1 Cloisons de distribution type 72/48 EI30	14
3.4.1 2 Cloisons de distribution Hospitalier type 98/48 EI60 Duo'Tech	15
3.4.1 3 Cloisons de distribution pour milieux humides type 98/48 EI60	15
3.4.1 4 Cloisons de distribution Hospitalier type 120/70 EI60 Duo'Tech	16
3.4.1 5 Cloisons de distribution pour milieux humides type 120/70 EI60	17
3.4.1 6 Plus-value pour une plaque de plâtre HYDRO BA13	18
3.4.1 7 Plus-value pour une plaque de plâtre HYDRO BA25 Duo'Tech	18
3.5 GAINES	18
3.5.1 GAINES TECHNIQUES	18
3.5.1 1 Gains techniques en carreaux de plâtre EI120 de 70	18
3.5.1 2 Gains techniques hydrofuges en carreaux de plâtre EI120 de 70	19
3.5.1 3 Gaine technique type 98/48 EI60	19
3.5.1 4 Gains techniques en milieu humide type Prégylab M102-48s Wab EI120	20
3.6 ENCOFFREMENT FEU DE RESEAUX	21
3.6.1 CONDUITS HORIZONTAUX DE PROTECTION FEU DE GAINES DE VENTILATION	21
3.6.1 1 Gains horizontales de protection feu EI60	21
3.6.2 GAINES HORIZONTALES DE DESENFUMAGE	22
3.6.2 1 Gains horizontales de désenfumage EI120	22
3.7 PLAFONDS	22
3.7.1 DEPOSE DE PLAFONDS	22
3.7.1 1 Dépose et repose des dalles de faux-plafond	22
3.7.2 PLAFONDS SUSPENDUS	23
3.7.2 1 Plafond suspendus en dalles de type Tonga Eurocoustic	23
3.7.3 PLAFONDS POUR MILIEUX HUMIDES	23
3.7.3 1 Plafond suspendus en dalles 60 x 60 cm pour milieu humide de type Gyprex Alba Placo	23
3.7.3 2 Plafond suspendus en dalles 60 x 60 cm de type Gyprex Aseptia Placo	24
3.7.4 RETOMBEES (JOUES) EN PLAQUES DE PLATRE	25
3.7.4 1 Retombée de plafond en plaques de plâtre	25
3.7.5 OUVRAGES DIVERS	25
3.7.5 1 Grilles pour ventilation des plénums	25
3.8 DIVERS	26
3.8.1 HUISSERIES	26
3.8.1 1 Scelllements d'huissieries bois sur parois en carreaux de plâtre neuves	26
3.8.1 2 Pose d'huissieries dans parois en plaques de plâtre neuves	26
3.8.2 CANTONNEMENT	26
3.8.2 1 Ecran de cantonnement	26
4 TRAITEMENT DES DECHETS	27
4.1 GESTION DES DECHETS	27
4.1.1 TRANSPORTS	27
4.1.1 1 Transport des déchets	27
4.1.2 TRAITEMENT	27
4.1.2 1 Traitement des déchets	27
5 DISPOSITIONS DU LOT	27
5.1 SECURITE	27
5.1 1 Dispositions relatives au PGC	27
5.2 NETTOYAGE	28
5.2 1 Nettoyage du chantier	28
5.3 DOE	28
5.3 1 Contenu des Dossiers des Ouvrages Exécutés	28

1 GENERALITES

1.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1.1 Définition de l'opération

Le présent document a pour objet de définir les prescriptions techniques auxquelles devront satisfaire les travaux de PLATRERIE - CLOISONS SECHES - PLAFONDS SUSPENDUS relatifs aux travaux de restructuration de l'Aile de Médecine Interne H8C du bâtiment Jean-Bernard sur le Site de la Milétrie au CHU de Poitiers (86).

1.1.2 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

Les matériaux employés seront de premier choix et mis en œuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.

1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

1.2.1 Documents techniques de référence Plâtrerie - Cloisons sèches

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents suivants (liste non limitative) :

Travaux de Plâtrerie - Cloisons sèches :

- D.T.U. et normes françaises et européennes en vigueur à la date de la consultation et Cahier des charges et des Clauses Spéciales (CCSS)
- NF EN 13279-1 (novembre 2008) : Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment - Partie 1 : définitions et exigences (Indice de classement : P72-400-1),
- NF EN 13454-1 (février 2005) : Liants, liants composites et mélanges fabriqués en usine à base de sulfate de calcium pour chapes de sol - Partie 1 : définitions et spécifications (Indice de classement : P72-410-1),
- NF EN 520+A1 (novembre 2009) : Plaques de plâtre - Définitions, exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-600),
- NF EN 14496 (avril 2006) : Adhésifs à base de plâtre pour complexes d'isolation thermique/acoustique en plaques de plâtre et isolant Définitions, spécifications et méthodes d'essai (Indice de classement : P72-602),
- NF EN 15318 (mars 2008) : Conception et exécution des ouvrages en carreaux de plâtre (Indice de classement : P72-700),
- NF EN 15319 (décembre 2007) : Principes généraux de conception des ouvrages en staff (Indice de classement : P72-701),
- FD CEN/TR 16239 (août 2011) : Règles d'exécution des ouvrages en staff (Indice de classement : P72-710),
- NF DTU 25.1 (novembre 2010) : Travaux de bâtiment - Enduits intérieurs en plâtre,
- DTU 25.231 (NF P68-202) (mai 1993) : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite - Partie 1 : Cahier des charges + Amendement A1 (novembre 1998) (Indice de classement : P68-202),
- DTU 25.31 (avril 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un

Lot N°05 PLÂTRERIE - CLOISONS SECHES - PLAFONDS SUSPENDUS

...Suite de "1.2.1 Documents techniques de référence Plâtrerie - Cloi..."

- DTU 25.31 (avril 1994) : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre - Exécution des cloisons en carreaux de plâtre,
- NF DTU 25.41 (février 2008) : Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre,
- DTU 25.42 (mai 1993) : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs plaques de parement en plâtre-isolant,
- NF DTU 25.51 (mai 2011) : Travaux de bâtiment - Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel,
- Norme NF P 01-020-1 - Qualité environnementale des bâtiments,
- Agréments et avis techniques du CSTB,
- Règles et techniques de la construction, habituelles à la profession,
- Règles de sécurité contre l'incendie.

Travaux de Plafonds suspendus :

- DTU et normes françaises et européennes en vigueur à la date de la consultation et Cahier des charges et des Clauses Spéciales (CCSS)
- DTU 25.222 : Plafonds fixés - Plaques de plâtre à enduire,
- DTU 25.232 : Plafonds suspendus en plaques de plâtre à enduire,
- DTU 25.51 : Plafonds en staff
- DTU 58-1 : Plafonds suspendus
- Norme NF P 01-020-1 - Qualité environnementale des bâtiments,
- Agréments et avis techniques du CSTB,
- Règles et techniques de la construction, habituelles à la profession,
- Règles de sécurité contre l'incendie.

L'énumération ci-dessus n'est pas limitative, l'entrepreneur devant se référer à tous les documents réglementaires afférents aux travaux dont il a la charge.

1.2.2 Consistance des travaux

Les travaux comprennent :

. Pour les ouvrages de Plâtrerie - Cloisons sèches :

- l'implantation et/ou le traçage des ouvrages en plaques de plâtre.
- l'implantation et la pose des huisseries, (avec gabarit suivant le type de bloc porte) fournit par le lot MENUISERIE INTERIEURE - AGENCEMENT - PROTECTION MURALES.
- la fourniture et la pose des plaques de parement en plâtre y compris fournitures diverses, ossatures métalliques (fourrures, rails, montants, etc.), dispositifs d'appuis intermédiaires (pour les habillages), matériaux de fixations (clous, vis, adhésifs), matériaux de traitement des joints (bandes et enduits), dispositifs de protection des angles saillants verticaux (bandes spéciales), dispositifs de protection en pied pour les cloisons, etc., nécessaires à cette pose.
- toutes les découpes nécessaires, avec obligation de la restitution du degré Coupe-feu de la paroi au droit des passages de réseau déjà en place. (réseaux EF, EC, ventilation, désenfumage, etc.).
- la mise en place, le réglage et le scellement au gros œuvre des huisseries associées aux cloisons de distribution.
- le dépoussiérage de la surface du gros œuvre au raccord avec les ouvrages en plaques de plâtre.
- la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution.
- le nettoyage et l'enlèvement de tous déchets et gravois résultant de ces travaux.

. Pour les ouvrages de Plafonds suspendus :

- l'implantation et/ou le traçage des plafonds.
- l'implantation et la pose des cadres de trappes ou autres ouvrages intégrés aux plafonds, fournis par le lot MENUISERIE INTERIEURE - AGENCEMENT - PROTECTION MURALES.

...Suite de "1.2.2 Consistance des travaux..."

- l'implantation des luminaires ou équipements électriques, de climatisation ou de ventilation, conjointement avec les entreprises des lots concernés.
- la fourniture et la pose des plafonds en plaques de plâtre, des plafonds suspendus et retombées de plafonds, y compris fournitures diverses, ossatures métalliques (fourrures, rails, montants, etc.), dispositifs de suspension (pour les plafonds), dispositifs d'appuis intermédiaires (pour les habillages), matériaux de fixations (clous, vis, adhésifs), matériaux de traitement des joints (bandes et enduits), dispositifs de protection des angles saillants verticaux (bandes spéciales), nécessaires à cette pose.
- toutes les découpes nécessaires.
- la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution.
- le nettoyage et l'enlèvement de tous déchets et gravois résultant de ces travaux.

1.3 **DIAGNOSTIC AMIANTE**

Rapport de repérage de l'Amiante

Cf. article "Contrôle amiante" du Titre 00.

1.4 **NATURE ET QUALITE DES MATERIAUX**

1.4.1 **Qualité des matériaux**

L'entreprise est tenue de prendre contact avec le Maître d'œuvre via la plateforme PLACE pour obtenir les informations complémentaires qui lui manqueraient pour l'établissement de son devis.

Les matériaux ou équipements devront porter des étiquettes de marque permettant leur identification.

Toute proposition non équivalente sera rejetée.

1.4.2 **Choix des matériaux**

L'ensemble des matériaux constituant les cloisons seront de première qualité provenant du même fabricant afin d'obtenir le PV et certifié NF. Dans tous les cas, la provenance et la nature des matériaux à mettre en œuvre seront soumises à l'agrément du Maître d'œuvre. Tous les essais seront à la charge de l'entreprise.

En cas de rejet de modèle par le maître d'œuvre, les matériaux non conformes seront remplacés par l'entrepreneur qui ne pourra en aucun cas prétendre à une indemnisation ou à une augmentation de son forfait.

Si les matériaux mis en œuvre ne correspondent pas aux exigences du cahier des charges ou aux échantillons et documentations validées par le maître d'œuvre, l'entreprise réalisera, sans majoration de son prix forfaitaire, le remplacement complet avec des matériaux satisfaisants.

L'Entreprise pourra proposer toutes marques à qualités et caractéristiques comparables aux exigences du CCTP. Les marque et références de produits proposés devront être notées sur la DPGF. Une fiche technique du produit proposé devra également être jointe dans le mémoire technique de l'entreprise, afin de pouvoir juger de l'équivalence du produit.

1.4.3 **Échantillons et documentations**

Les marques, qualités et provenances des matériaux et fournitures seront remises en temps et en heure au maître d'œuvre et bureau de contrôle.

L'entrepreneur sera tenu de présenter les échantillons qui lui seront demandés et de se

...Suite de "1.4 3 Échantillons et documentations..."

conformer aux choix effectués par le maître d'œuvre.

1.4 4 **Garanties**

A compter de la date de réception, l'entreprise doit garantir l'installation pendant la période légale.

Lorsque la commission n'a pu prononcer la réception sans réserve, cette période de garantie se trouve prolongée d'office jusqu'au jour où celle-ci est effectivement prononcée.

Tout le matériel sera garanti contre tous vices de construction. L'Entrepreneur devra fournir tous les certificats correspondants.

1.5 **CONSISTANCE DES TRAVAUX**

1.5 1 **Limites de prestations Plâtrerie - Cloisons sèches**

L'entreprise du présent lot aura à sa charge :

- la fourniture, pose, entretien et dépose en fin de chantier des cloisons et portes de chantier à l'intérieur du bâtiment Jean-Bernard,
- la mise en œuvre d'un enduit plâtre de reprise sur les murs, poteaux existants et parties de parois ayant fait l'objet d'une démolition ou recouverts d'une toile de verre,
- la fourniture et la mise en œuvre des cloisons de distributions isolées en plaques de plâtre sur une ossature métallique, prête à peindre,
- la fourniture et pose de bouchements en plaque de plâtre sur ossature métallique, prête à peindre,
- le scellement des huisseries et châssis, dans les cloisons en briques (fournis par le lot menuiseries intérieures),
- la pose des huisseries et châssis, dans les cloisons en plaques de plâtre (fournis par le lot menuiseries intérieures),
- la fourniture et la mise en œuvre de doublage en plaques de plâtre sur une ossature métallique avec isolant, des gaines techniques,
- La fourniture et la mise en œuvre de retombée en plaque de plâtre et joues,
- tous raccords de revêtement (carrelage, peinture, etc.) correspondant,
- l'encoffrement CF 1h de certains conduits de ventilation et de désenfumage, en lien avec le Lot n°12 CVC - DESENFUMAGE.
- la dépose et la repose de plafonds dans le Noyau ou à l'étage inférieur, suivant les demandes des lots ELECTRICITE CFO / CFA, PLOMBERIE ou CLIMATISATION.
- la fourniture et la mise en œuvre de plafond en plaque de plâtre,
- la fourniture et la mise en œuvre de trappes d'accès dans les plafonds,
- l'amenée, l'établissement, le repliement et l'enlèvement de tous les appareils, engins, échafaudages, etc., pour la mise en œuvre des plafonds suspendus ou démontable
- les plans de calepinage effectués en collaboration avec les lots techniques, à soumettre à la maîtrise d'œuvre avant pose sur site,
- la fourniture et la pose des ossatures métalliques et des dispositifs de fixation à la structure porteuse,
- la fourniture et la pose des panneaux, ou autres éléments constituant le plafond proprement dit, y compris tous systèmes d'accrochage, de fixation, de liaison (pattes à scellements, clips, coulisseaux, glissières, etc.),
- les bandes, raccords et reprises de lissage
- trappes d'accès et/ou de visite avec degrés coupe-feu si nécessaire,
- la fourniture et la pose des grilles pour la ventilation naturelle des plafonds recevant des fluides médicaux dans les circulations.

L'entreprise devra la réalisation complète de tous les ouvrages même s'ils ne sont

...Suite de "1.5 1 Limites de prestations Plâtrerie - Cloisons sèches..."
qu'implicitement décrits.

Les prestations qui ne concernent pas l'entreprise sont :

- toutes les découpes pour incrustations d'appareillages (luminaires, grilles de ventilation, etc.).
- Chaque entreprise fera ses propres découpes suivant ses besoins.
- la fourniture et la pose des éléments d'équipement, tels les éléments d'éclairage, de conditionnement d'air, de canalisations pour fluides, et toutes liaisons entre ces éléments et ceux du plafond,
 - la mise à la terre des éléments métalliques.

1.6 **MISE EN OEUVRE**

1.6 1 **Réception des ouvrages**

Avant la pose de ses propres ouvrages, l'entreprise réceptionnera les supports. Si ces derniers présentaient des défauts, l'entreprise en informerait le maître d'œuvre.

En aucun cas, l'entreprise ne pourra contester un support après la pose de ses ouvrages.

Les matériaux seront mis en œuvre sur un support parfaitement propre et sec présentant un taux d'humidité de 3 % au maximum.

L'entreprise devra respecter le descriptif de mise en œuvre du fabricant.

1.6 2 **Echafaudages**

L'entreprise devra prévoir ses propres échafaudages. La prestation comprendra l'approvisionnement du matériel, le montage, la manutention pendant les travaux et le repliement en fin d'intervention.

Les échafaudages utilisés répondront aux normes de sécurité.

La manutention et le déplacement de ces derniers se feront avec le plus grand soin afin de ne pas endommager les ouvrages en place.

1.6 3 **Protections et nettoyage**

Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise sera responsable de ses ouvrages. Elle en assurera donc une protection efficace et adaptée aux matériaux afin d'éviter tous risques de détérioration.

Tous les éléments de plafonds qui représenteront des défauts (marques, rayures, lames ou plaques voilées, angles écornés, rives endommagées, etc...) seront systématiquement remplacés aux frais de l'entreprise.

L'entreprise procédera à un nettoyage de chantier dès la fin de son intervention.

Elle évacuera ses propres gravois, provenant d'une part des emballages et d'autre part de la mise en œuvre de ces ouvrages (coupes, chutes, etc...).

1.6 4 **Conditions hygrométriques**

Si, au début ou en cours d'exécution, l'entrepreneur constate que les conditions hygrométriques de l'air ambiant exigent un chauffage pour permettre la pose des ouvrages selon les dispositions du DTU, il en avisera sur le champ le maître d'œuvre.

Les frais afférents au chauffage du chantier font l'objet d'un accord préalable entre les entreprises des divers corps d'état intéressés.

La mise en route du chauffage des locaux dans lesquels les plafonds suspendus sont posés doit être faite progressivement.

1.6 5 Plans

L'entreprise soumettra à l'agrément du maître d'œuvre tous les plans nécessaires à la bonne réalisation de ses ouvrages.

Les plans feront apparaître le calepinage de pose, la position des profils porteurs, les hauteurs de plénum, etc.

1.6 6 Mise en œuvre des cloisons sèches

La mise en œuvre des cloisons sèches devra respecter les recommandations du fabricant et le DTU 25.41, et comprennent :

- la coordination avec les lots techniques pour :
 - . le passage des fourreaux, des gaines, etc.
 - . l'incorporation d'appareils, de renforts, etc.
 - . la réalisation des trémies pour gaines et canalisations, etc.
- la coordination avec les lots menuiseries extérieures et intérieures pour :
 - . l'incorporation de renforts, d'huissières, etc.
 - . les réservations, etc.
- la pose des semelles en parties basses avec adaptations nécessaires.
- la mise en place et la fixation des rails hauts et bas à l'aide de vis et de chevilles adaptées.
- la mise en place et la fixation des montants sur les rails ci-avant.
- les sujétions de mise en œuvre pour cloisons de grande hauteur.
- la mise en place et le déroulage de l'isolation entre les montants d'ossature.
- la pose et la fixation des plaques à l'aide des vis adaptées.
- le nombre et le calepinage des vis de fixations suivant les exigences du fabricant.
- le traitement des joints en respectant les exigences du fabricant à l'aide du matériel spécifique.
- les coupes, les ajustages, les calages, les réglages et les chutes.
- tous ces travaux sont réalisés avec l'ensemble du matériel adapté, tels que échafaudages, échelles, lève-plaques, outillage recommandé par le fabricant, etc.
- le nettoyage, le chargement et l'évacuation des gravois à la décharge.
- toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition.

1.6 7 Mise en œuvre des doublages, cloisons et gaine en plaques de plâtre

La mise en œuvre des cloisons à composant plâtriers comprendra les sujétions suivantes :
Traçage et implantation : Le tracé de la cloison est réalisé au sol et au plafond en prenant soin de repérer l'emplacement des huissières.

Ensemble des cloisons à parement plaque de plâtre :

Quel que soit le type de cloison, la mise en œuvre sera réalisée en respectant scrupuleusement les prescriptions de mise en œuvre du fabricant.

1.6 8 Renforts pour fixation des équipements dans doublages, cloisons et gaines en plaques de plâtre neufs

Les cloisons comprendront tous renforts d'ossatures nécessaires pour la fixation des charges lourdes fournis et mis en œuvre par les lots concernés :

- cuvette WC suspendue ou plans vasques en consoles.
- renforts pour fixation ventouses portes DAS.
- etc.

1.6 9 Protection des angles rentrants d'ouvrages en plaques de plâtre

Ils seront traités avec une bande papier pour jointoyer entre panneaux suivant la prescription du fabricant.

1.6 10 Protection des angles sortants d'ouvrages en plaques de plâtre

Tous les angles saillants seront protégés par une bande armée de deux feuillets métalliques flexibles suivant les prescriptions du fabricant.

1.6 11 Découpe des plaques

Les plaques cassées ou fendues ou d'une manière générale présentant des dégradations susceptibles de compromettre la résistance mécanique de l'ouvrage ou la tenue des finitions ultérieures ne doivent pas être utilisées telles quelles.

Après découpe, les parties intactes peuvent toutefois être utilisées par exemple pour la réalisation d'impôsts.

La découpe éventuelle des plaques doit être effectuée sans affecter la liaison entre le carton des faces et le cœur en plâtre.

La découpe des plaques de plâtre doit être effectuée de façon telle que, lors de la pose, les plaques soient disposées dans le même sens (longitudinal ou transversal).

1.6 12 Chevilles

Les chevilles doivent être qualifiées pour l'usage et le support considéré. En cas d'application sur béton fléchi (cas des sous faces des planchers) les chevilles doivent être qualifiées pour béton fissuré.

Les chevilles bénéficiant d'un ATE guide 001 partie 6 conviennent pour l'application sur béton fissuré.

Pour la fixation par pisto-scellement on se reportera au Document Technique d'Application du procédé concerné et au paragraphe 6.2.2.7.3 de la NF DTU 25.41 P1-1 (CCT).

1.6 13 Modalités d'essais et de mesure

Le principe, le matériel, le mode opératoire de la montée en charge sont définis dans la norme NF EN 520, paragraphe 5.7 «détermination de la résistance à la flexion» et paragraphe 5.8 «détermination du fléchissement sous charge»

La déformation maximale sous charge est mesurée après maintien durant 1 min de la charge appliquée correspondante à la valeur indiquée dans le Tableau 1 du paragraphe 3.1.1 du présent document. La flèche résiduelle est mesurée après avoir ramené la charge à 3 daN et maintenu cette charge durant 1 min.

Enregistrer chaque valeur individuelle.

Le mode opératoire et la mesure de la charge de rupture sont définis dans la norme NF EN 520, paragraphe 5.7 «détermination de la résistance à la flexion».

Essais de dureté superficielle : Les essais sont réalisés conformément à la méthode décrite au paragraphe 5.12 de la norme NF EN 520.

Les déformations maximales sous charges, les déformées résiduelles et les résistances à rupture des plaques testées sont les moyennes des trois valeurs individuelles mesurées.

2 ORGANISATION DU CHANTIER

2 1 Installation de chantier

Voir titre 00 article 5.4 "INSTALLATION DE CHANTIER"

[Localisation :](#)

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

2 2 Cloison provisoire de chantier

Réalisation de cloisons provisoires de chantier par un double SAS de chantier, composées :

- d'une ossature métallique de 48 mm. de largeur en acier galvanisé, composée de rails et montants d'épaisseur 6/10ème (galvanisation à chaud, qualité Z.275 selon NF A. 36.321),
- des parements extérieur et intérieur seront en panneaux en fibres de bois agglomérées à chaud avec une finition décorative en mélaminés,
- de la mise en place de scotch en périphérie et entre panneaux afin d'assurer une hygiène et un nettoyage optimal,
- du calfeutrement par polyane sur toute la surface coté chantier afin d'assurer une protection efficace contre la poussière de chantier,
- de deux Bloc-portes à 2 vantaux de 1.86/2.04 m à âme pleine de 40 mm d'épaisseur, équipés de fermes-portes,
- d'une serrure de sûreté avec cylindre européen, y compris clefs,

Les cloisons seront montées toute hauteur jusqu'en sous face du faux-plafond, avec un calfeutrement du plénum en laine de verre semi rigide.

Cette prestation comprendra la dépose soignée de ces cloisons en fin de chantier, compris chargement et évacuation des déchets à la décharge et compris reprises des sols, murs et plafonds éventuellement endommagés.

Afin de faciliter la gestion des contours du périmètre, un forfait de fourniture à chiffrer est demandé :

- 40 m² de fourniture de cloison telle que décrite ci-dessus
- un bloc-porte à deux vantaux comme indiqués ci-dessus.

[Localisation :](#)

Suivant plan architectural projet, autour de la zone de chantier du Noyau, suivant les phasages.

2 3 Tapis collant antibactérien

Le titulaire du présent lot devra durant les travaux des différents coprs d'état (sauf Désamiantage et Déconstruction) :

- Disposer à l'entrée/sortie du chantier, un tapis collant antibactérien des établissements Protecta Screen ou équivalent, permettant d'éviter la propagation des poussières sur les zones à protéger et offrant une protection supplémentaire contre la pollution bactérienne.
- Fixation par scotch extra fort.
- Ce tapis sera renouvelé au moins une fois par semaine et autant de fois que nécessaire lorsqu'il sera sale ou déchiré. A renouveler jusqu'à la fin du chantier.

Caractéristiques :

Contenance : 30 feuilles adhésives en Polyéthylène numérotées,

Type d'adhésif : Résine acrylique à base aqueuse,

Épaisseur des feuilles : 45 µm,

Résistance à l'arrachement : 350 g/25mm,

Épaisseur du tapis : 2 mm,

...Suite de "2.3 Tapis collant antibactérien..."

Système de fixation : au dos,
Coloris : blanc,
Dimensions : 45 cm x 90 cm,
Résistance aux températures : -30°C/+60°C,

Afin de faciliter la gestion des contours du périmètre, un forfait de fourniture à chiffrer est demandé : 20 exemplaires de tapis de protection de sol 2mx1m.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, entre la sortie/entrée de chantier et l'ascenseur.

3

DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1

TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE MODIFICATION

3.1.1

Bouchement de baies dans cloisons

3.1.1.1

Bouchement de trous dans parois existantes

Bouchement de trous dans parois existantes de toute nature (plaques de plâtre sur ossatures métalliques, briques plâtrières, carreaux de plâtre voile béton ou autre), afin de conserver le degré coupe-feu de la paroi, compris toutes protections nécessaires des ouvrages conservés, dépose si nécessaire d'ouvrages.

Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition des ouvrages.

Nettoyage de la zone d'intervention et enlèvement hors chantier des matériaux provenant des travaux suivant le protocole du CHU.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

3.2

PLATRERIE

3.2.1

Travaux de modifications et de reprises

3.2.1.1

Enduit plâtre sur parois existantes

Dépose de tous les ouvrages nécessaires et n'adhérant pas à la paroi, compris évacuation en décharge appropriée.

Lessivage, nettoyage et époussetage des parois existantes.

Application manuelle sur support existant, d'un enduit à base de plâtre pur sur 10 mm d'épaisseur, dressé et soigneusement feutré, compris dressement des arêtes et cueillies, et intégration de profilés pour les angles saillants.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour l'enduit plâtre sur les parois existantes conservées dans le Sas d'accès à l'Aile C/SS/001 et la zone de chantier du Noyau, excepté contre le Sas C/SS/001, le Local Technique N/LT/041 et les Réserves N/RV/043 et N/RV/044.

3.2.2 **Cloisons en briques plâtrières**

3.2.2.1 **Cloisons en briques plâtrières enduites EI60 de type Carrobric ou équivalent**

Fourniture, montage et réalisation de cloisons en carreaux de terre cuite EI60 (Coupe-Feu 1 heure) de type Carrobric de la Sté BIO'BRIC ou techniquement équivalent, monté à la colle et assemblé par clavetage avec raidisseurs si nécessaire, y compris toutes sujétions de blocage en tête de cloison, d'alignement, d'aplomb et de calfeutrement soigné.

Application manuelle sur les 2 faces, d'un enduit à base de plâtre de type LUTECE 2000 I ou équivalent, sur 9 mm d'épaisseur minimum, dressé et soigneusement feutré, compris dressement des arêtes et cueillies, et intégration de profilés pour les angles saillants.

La colle utilisée pour la pose sera pour l'usage en locaux secs.

Blocage des têtes de cloisons suivant recommandations du fournisseur par liant colle avec cornière métallique ou bois de part et d'autre.

L'ensemble sera EI60 (Coupe-Feu 1h) et devra posséder un PV.

La mise en œuvre devra être conforme à avis technique et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la double cloison en bouchement, entre la Réserve 1 du Noyau N/RV/043 et la Réserve 1 de l'Aile C C/RV/002.

3.3 **DOUBLAGES EN PLAQUES DE PLATRE**

3.3.1 **DOUBLAGES COLLES**

3.3.1.1 **Doublage en plaques de plâtre standard collées**

Fourniture et mise en place de doublage des murs ou cloisons existants par plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur, collées au mortier adhésif préconisé par le fabricant.
Inclus toutes sujétion de rattrapage du support existant pour une bonne adhérence.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du même fabricant (bandes + enduit).

L'entreprise devra la mise en œuvre de bandes renforcées en angles sortants et rentrants.

Dans le cas d'un support existant avec de la faïence, l'entreprise devra la préparation du support par un primaire d'accrochage pour l'obtention d'un parement plan.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour le doublage :

- de l'ensemble des parois existantes conservées (y compris poteaux) dans l'Aile,
- de l'habillage de l'encadrement du passage entre les Salles de Soins 025 et 026,
- des gaines techniques en carreaux de plâtre,
- des gaines techniques en carreaux de plâtre, en continuité d'une cloison devant poteau, dans le Bureau Accueil des Familles 005,
- des gaines techniques en carreaux de plâtre, en continuité d'une cloison devant poteau, dans la Salle d'Eau des Chambres 006, 007, 008, 015, 016, 017, 018, 019,
- des gaines techniques en carreaux de plâtre, en continuité d'une cloison devant poteau, dans la Décontamination 014,
- des gaines techniques en carreaux de plâtre, en continuité d'une cloison devant poteau, dans le Lave-bassins 2 043.

3.3.1.2 **Plus-value pour une plaque de plâtre HYDRO BA13**

Plus-value en fourniture pour remplacement dans doublage, d'une plaque de plâtre de 12.5 mm type BA13 standard par une plaque de plâtre hydrofuge de 12.5 mm type BA13 Marine ou équivalent.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les plaques hydrofuges de doublage, contre :

. les parois et poteaux existants conservés :

- dans la Salle de Bains 038,

- dans la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres,

- contre les points d'eau,

. les gaines techniques en carreaux de plâtre :

- en continuité d'une cloison devant poteau, dans la Salle d'Eau des Chambres 006, 007, 008, 015, 016, 017, 018, 019,

- en continuité d'une cloison devant poteau, dans la Décontamination 014.

3.3.2 **DOUBLAGES SUR OSSATURE METALLIQUE**

3.3.2.1 **Doublage sur ossature métallique autoportante type Placostil BA13**

Réalisation de cloisons de doublage sur ossature métallique autoportante, de type PLACOSTIL des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :

- ossature métallique autoportante en acier galvanisé d'épaisseur adaptée à la hauteur, composée de rails et montants d'épaisseur 6/10ème (galvanisation à chaud, qualité Z.275 selon NF A. 36.321)
- les montants seront mis en place simples ou doublés dos à dos, implantés à 0.60 ou 0,90 m. d'entraxe suivant la hauteur limite d'emploi préconisée par le fabricant et l'avis technique
- le parement sera constitué d'1 plaque de plâtre de 12.5 mm de type BA13 standard
- les cloisons de doublage seront montées toute hauteur jusque sous plancher haut ou poutres en béton armé, compris calfeutrement par bourrage en laine de verre
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant
- le traitement des angles saillants et entrants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant
- un feutre bitumé ou polyane 100 microns sera posé sous les pieds de cloisons de doublage des pièces humides, et dépassant d'au moins 2 cm, après relevés, le niveau du sol fini.
- des renforts en sapin du Nord traité classe IV seront posés dans les cloisons de doublage pour permettre la fixation et la suspension d'éléments muraux (Appareils sanitaires, barres de relevage, consoles, tablettes, étagères, ventouses de portes, fixations TV, mains courantes, etc.) ; ces renforts seront présents entre rails sur toute la largeur et sur une hauteur minimum de 20cm (10cm de part et d'autres de l'axe de fixation)
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Caractéristiques techniques :

- Hauteur maximale M48 : 2.50 m.
- Hauteur maximale M70 : 3.20 m.
- Hauteur maximale M90 : 3.70 m.
- Hauteur maximale M100 : 3.90 m.
- Résistance aux chocs : 60 Joules.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour le doublage et le doublage formant contre-cloisons :

- devant et en continuité du poteau, dans la Salle d'Eau des Chambres 006, 007, 008, 015, 016, 017, 018, 019, et du Bureau 005,

- devant et en continuité du poteau, dans le Local Décontamination 014,

- en continuité du poteau dans la Réserve 002, avec un retour dans la Circulation 047,

- dans la Salle d'Eau de la Chambre PMR 029,

- devant et en continuité du poteau dans le Lave-bassins 2 043.

3.3.2.2 **Plus-value pour une plaque de plâtre HYDRO BA13**

Plus-value en fourniture pour remplacement dans cloison, d'une plaque de plâtre de 12.5 mm type BA13 standard par une plaque de plâtre hydrofuge de 12.5 mm type BA13 Marine ou équivalent.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les plaques hydrofuges de doublage et le doublage formant contre-cloisons :
- devant et en continuité du poteau dans la Salle d'Eau des Chambres 006, 007, 008, 015, 016, 017, 018, 019,
- devant et en continuité du poteau dans le Local Décontamination 014,
- dans la Salle d'Eau de la Chambre PMR 029.

3.4 **CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE**

3.4.1 **CLOISONS SUR OSSATURE METALLIQUE**

3.4.1.1 **Cloisons de distribution type 72/48 EI30**

Réalisation de cloisons de 7 cm d'épaisseur EI30 (Coupe-feu 1/2 heure) de type PLACOSTIL 72/48 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :

- ossature métallique en acier galvanisé de 48 mm d'épaisseur, composée de rails et montants d'épaisseur 6/10ème (galvanisation à chaud, qualité Z.275 selon NF A. 36.321)
- les montants seront mis en place simples ou doublés dos à dos, implantés à 0.40 ou 0,60 m. d'entraxe suivant la hauteur limite d'emploi des cloisons préconisée par le fabricant et l'avis technique
- laine minérale acoustique de 45 mm d'épaisseur, disposée entre les montants, en panneaux semi-rigides de laine de verre type PAR des Ets ISOVER ou équivalent
- chaque parement sera constitué d'1 plaque de plâtre de 12.5 mm de type BA13 standard, posée en pose croisée
- les cloisons seront montées toute hauteur jusque sous plancher haut ou poutres en béton armé, compris calfeutrement par bourrage en laine de verre
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant
- le traitement des angles saillants et entrants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant
- un feutre bitumé ou polyane 100 microns sera posé sous les pieds de cloisons des pièces humides, et dépassant d'au moins 2 cm, après relevés, le niveau du sol fini.
- des renforts en sapin du Nord traité classe IV seront posés dans les cloisons pour permettre la fixation et la suspension d'éléments muraux (Appareils sanitaires, barres de relevage, consoles, tablettes, étagères, ventouses de portes, fixations TV, mains courantes, etc.) ; ces renforts seront présents entre rails sur toute la largeur et sur une hauteur minimum de 20 cm (10 cm de part et d'autre de l'axe de fixation)
- compris réalisation d'un cadre en profilés métalliques avec calfeutrement au mortier, au pourtour des boîtiers d'encastrement électriques, afin de conserver le degré CF de la cloison.
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

L'ensemble de la cloison sera Coupe-Feu 1/2 heure (EI 30) avec procès-verbal.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 72 mm
- Poids : 21 kg/m²
- Hauteur maximale : 3.65 m.
- Résistance au feu : EI30 - CF 1/2h (PV du CSTB à fournir)

...Suite de "3.4.1 1 Cloisons de distribution type 72/48 EI30..."

- Isolation acoustique : avec laine $Rw+c = 39$ dB.
- Résistance aux chocs : 60 Joules.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les cloisons :

- entre les Chambres et leur Salle d'Eau, excepté pour la Salle d'Eau PMR,
- du placard de la Chambre 020,
- dans la Salle de Bains 038.

3.4.1 2

Cloisons de distribution Hospitalier type 98/48 EI60 Duo'Tech

Réalisation de cloisons de 10 cm d'épaisseur EI60 (Coupe-feu 1 heure) de type PLACOSTIL DUO'TECH 98/48 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :

- ossature métallique en acier galvanisé de 48 mm d'épaisseur, composée de rails et montants d'épaisseur 6/10ème (galvanisation à chaud, qualité Z.275 selon NF A. 36.321) de type MSP 48-50
- les montants seront mis en place simples ou doublés dos à dos, implantés à 0,45 ou 0,90 m. d'entraxe suivant la hauteur limite d'emploi des cloisons préconisée par le fabricant et l'avis technique
- laine minérale acoustique de 45 mm d'épaisseur, disposée entre les montants, en panneaux semi-rigides de laine de verre type PAR des Ets ISOVER ou équivalent
- chaque parement sera constitué d'une plaque de plâtre à haute dureté et haute performance acoustique de 25 mm de type BA25 Duo'Tech, posées en pose croisée
- les cloisons seront montées toute hauteur jusque sous plancher haut ou poutres en béton armé, compris calfeutrement par bourrage en laine de verre
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant
- le traitement des angles saillants et entrants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant
- un feutre bitumé ou polyane 100 microns sera posé sous les pieds de cloisons des pièces humides, et dépassant d'au moins 2 cm, après relevés, le niveau du sol fini.
- des renforts en sapin du Nord traité classe IV seront posés dans les cloisons pour permettre la fixation et la suspension d'éléments muraux (Appareils sanitaires, barres de relevage, consoles, tablettes, étagères, ventouses de portes, fixations TV, mains courantes, etc.) ; ces renforts seront présents entre rails sur toute la largeur et sur une hauteur minimum de 20 cm (10 cm de part et d'autre de l'axe de fixation)
- compris réalisation d'un cadre en profilés métalliques avec calfeutrement au mortier, au pourtour des boîtiers d'encastrement électriques, afin de conserver le degré CF de la cloison.
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

L'ensemble de la cloison sera Coupe-Feu 1 heure (EI 60) avec procès-verbal.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 98 mm
- Poids : 43 kg/m²
- Hauteur maximale : 4,80 m.
- Résistance au feu : EI60 - CF 1h (PV du CSTB à fournir)
- Isolation acoustique : avec laine $Rw+c = 57$ dB.
- Résistance aux chocs : 120 Joules.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les cloisons cotées 10 cm, excepté autour de l'Office Alimentaire.

3.4.1 3

Cloisons de distribution pour milieux humides type 98/48 EI60

Réalisation de cloisons pour milieu humide de 10 cm d'épaisseur EI60 (Coupe-feu 1 heure) de type PREGYWAB 98/48 de la Sté SINIAT ou techniquement équivalent, comprenant :

Lot N°05 PLATRERIE - CLOISONS SECHES - PLAFONDS SUSPENDUS

...Suite de "3.4.1 3 Cloisons de distribution pour milieux humides type..."

- ossature métallique autoportante en acier anticorrosion d'épaisseur adaptée à la hauteur, composée de rails type Prégymétal et de montants type Wab Z275,
- les montants seront mis en place simples ou doublés dos à dos, implantés à 0,40 ou 0,60 m. d'entraxe suivant la hauteur limite d'emploi des cloisons préconisée par le fabricant et l'avis technique,
- laine minérale acoustique de 45 mm d'épaisseur, disposée entre les montants, en panneaux semi-rigides de laine de verre type PAR des Ets ISOVER ou équivalent,
- chaque parement sera constitué de deux plaques de plâtre à très haute résistance à l'humidité de 12,5 mm de type Prégypab BA13, posées en pose croisée,
- les cloisons seront montées toute hauteur jusque sous plancher haut ou poutres en béton armé, compris calfeutrement par bourrage en laine de verre,
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant,
- le traitement des angles saillants et entrants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant,
- un feutre bitumé ou polyane 100 microns sera posé sous les pieds de cloisons des pièces humides, et dépassant d'au moins 2 cm, après relevés, le niveau du sol fini.
- des renforts en sapin du Nord traité classe IV seront posés dans les cloisons pour permettre la fixation et la suspension d'éléments muraux (Appareils sanitaires, barres de relevage, consoles, tablettes, étagères, ventouses de portes, fixations TV, mains courantes, etc.) ; ces renforts seront présents entre rails sur toute la largeur et sur une hauteur minimum de 20 cm (10 cm de part et d'autre de l'axe de fixation)
- compris réalisation d'un cadre en profilés métalliques avec calfeutrement au mortier, au pourtour des boîtiers d'encastrement électriques, afin de conserver le degré CF de la cloison.
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

L'ensemble de la cloison sera Coupe-Feu 1 heure (EI 60) avec procès-verbal.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 98 mm
- Poids : 50 kg/m²
- Hauteur maximale : 4,15 m.
- Résistance au feu : EI60 - CF 1h (PV du CSTB à fournir)
- Isolation acoustique : avec laine $R_{w+c} = 50$ dB.
- Résistance aux chocs : 120 Joules.
- Catégorie de locaux humides : EB+c (Locaux humides à usage collectif)

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les cloisons cotées 10 cm autour de l'Office Alimentaire.

3.4.1 4

Cloisons de distribution Hospitalier type 120/70 EI60 Duo'Tech

Réalisation de cloisons de 12 cm d'épaisseur EI60 (Coupe-feu 1 heure) de type PLACOSTIL DUO'TECH 120/70 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :

- ossature métallique en acier galvanisé de 70 mm d'épaisseur, composée de rails et montants d'épaisseur 6/10ème (galvanisation à chaud, qualité Z.275 selon NF A. 36.321)
- les montants seront mis en place simples ou doublés dos à dos, implantés à 0,45 ou 0,90 m. d'entraxe suivant la hauteur limite d'emploi des cloisons préconisée par le fabricant et l'avis technique
- laine minérale acoustique de 70 mm d'épaisseur, disposée entre les montants, en panneaux semi-rigides de laine de verre type PAR des Ets ISOVER ou équivalent
- chaque parement sera constitué d'une plaque de plâtre à haute dureté et haute performance acoustique de 25 mm de type BA25 Duo'Tech, posées en pose croisée
- les cloisons seront montées toute hauteur jusque sous plancher haut ou poutres en béton armé, compris calfeutrement par bourrage en laine de verre
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant

...Suite de "3.4.1 4 Cloisons de distribution Hospitalier type 120/70 E..."

- le traitement des angles saillants et entrants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant
- un feutre bitumé ou polyane 100 microns sera posé sous les pieds de cloisons des pièces humides, et dépassant d'au moins 2 cm, après relevés, le niveau du sol fini.
- des renforts en sapin du Nord traité classe IV seront posés dans les cloisons pour permettre la fixation et la suspension d'éléments muraux (Appareils sanitaires, barres de relevage, consoles, tablettes, étagères, ventouses de portes, fixations TV, mains courantes, etc.) ; ces renforts seront présents entre rails sur toute la largeur et sur une hauteur minimum de 20 cm (10 cm de part et d'autre de l'axe de fixation)
- compris réalisation d'un cadre en profilés métalliques avec calfeutrement au mortier, au pourtour des boîtiers d'encastrement électriques, afin de conserver le degré CF de la cloison.
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

L'ensemble de la cloison sera Coupe-Feu 1 heure (EI 60) avec procès-verbal.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 120 mm
- Hauteur maximale : 5.70 m.
- Résistance au feu : EI60 - CF 1h (PV du CSTB à fournir)
- Isolation acoustique : avec laine $R_w+c = 56$ dB.
- Résistance aux chocs : 120 Joules.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les cloisons cotées 12 cm, y compris de part et d'autre du Sas 001 (excepté autour de l'Office Alimentaire).

3.4.1 5

Cloisons de distribution pour milieux humides type 120/70 EI60

Réalisation de cloisons pour milieu humide de 12 cm d'épaisseur EI60 (Coupe-feu 1 heure) de type PREGYWAB 120/70 de la Sté SINIAT ou techniquement équivalent, comprenant :

- ossature métallique autoportante en acier anticorrosion d'épaisseur adaptée à la hauteur, composée de rails type Prégymétal et de montants type Wab Z275,
- les montants seront mis en place simples ou doublés dos à dos, implantés à 0.40 ou 0,60 m. d'entraxe suivant la hauteur limite d'emploi des cloisons préconisée par le fabricant et l'avis technique,
- laine minérale acoustique de 70 mm d'épaisseur, disposée entre les montants, en panneaux semi-rigides de laine de verre type PAR des Ets ISOVER ou équivalent,
- chaque parement sera constitué de deux plaques de plâtre à très haute résistance à l'humidité de 12.5 mm de type Prégrywab BA13, posées en pose croisée,
- les cloisons seront montées toute hauteur jusque sous plancher haut ou poutres en béton armé, compris calfeutrement par bourrage en laine de verre,
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant,
- le traitement des angles saillants et entrants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant,
- un feutre bitumé ou polyane 100 microns sera posé sous les pieds de cloisons des pièces humides, et dépassant d'au moins 2 cm, après relevés, le niveau du sol fini.
- des renforts en sapin du Nord traité classe IV seront posés dans les cloisons pour permettre la fixation et la suspension d'éléments muraux (Appareils sanitaires, barres de relevage, consoles, tablettes, étagères, ventouses de portes, fixations TV, mains courantes, etc.) ; ces renforts seront présents entre rails sur toute la largeur et sur une hauteur minimum de 20 cm (10 cm de part et d'autre de l'axe de fixation)
- compris réalisation d'un cadre en profilés métalliques avec calfeutrement au mortier, au pourtour des boîtiers d'encastrement électriques, afin de conserver le degré CF de la cloison.
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

...Suite de "3.4.1 5 Cloisons de distribution pour milieux humides type..."

L'ensemble de la cloison sera Coupe-Feu 1 heure (EI 60) avec procès-verbal.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 120 mm
- Poids : 51 kg/m²
- Hauteur maximale : 5,50 m.
- Résistance au feu : EI60 - CF 1h (PV du CSTB à fournir)
- Isolation acoustique : avec laine Rw+c = 50 dB.
- Résistance aux chocs : 120 Joules.
- Catégorie de locaux humides : EB+c (Locaux humides à usage collectif)

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les cloisons cotées 12 cm autour de l'Office Alimentaire.

3.4.1 6 **Plus-value pour une plaque de plâtre HYDRO BA13**

Plus-value en fourniture pour remplacement dans cloison, d'une plaque de plâtre de 12.5 mm type BA13 standard par une plaque de plâtre hydrofuge de 12.5 mm type BA13 Marine ou équivalent.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les plaques hydrofuges de cloisons, dans la Salle de Bains 038 et la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres, excepté pour la Chambre PMR.

3.4.1 7 **Plus-value pour une plaque de plâtre HYDRO BA25 Duo'Tech**

Plus-value en fourniture pour remplacement d'une plaque de plâtre de 25 mm type BA25 Duo'Tech par une plaque de plâtre hydrofuge de 25 mm type BA25 Duo'Tech Marine ou équivalent.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les plaques hydrofuges de cloisons, au droit des cloisons type Hospitalier ci-avant :

- dans la Salle de Bains,
- dans la Salles d'eau de l'ensemble des Chambres,
- au droit des points d'eau.

3.5 **GAINES**

3.5.1 **GAINES TECHNIQUES**

3.5.1 1 **Gaines techniques en carreaux de plâtre EI120 de 70**

Réalisation de gaines techniques de 7 cm d'épaisseur EI120 (Coupe-feu 2 heures) de type Caroplatre 7 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :

- mise en œuvre des carreaux de plâtre pleins feuillurés, assemblés et montés à joints croisés avec colle spécifique type Placol, y compris toutes sujétions de coupes
- compris toutes sujétions nécessaires pour raidisseurs verticaux, bande résiliente, joint Litafeu avec mousse polyuréthane
- premier rang de la gaine réalisé en carreau de plâtre hydrofugé dans la masse, posé sur rail plastique.
- les gaines seront montées toute hauteur jusque sous plancher haut ou poutres en béton armé
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant.

Mise en œuvre à la colle spéciale suivant prescriptions du fabricant. Protection des angles saillants par renforts, compris jonction par élément souple en tête de cloison. Finition soignée, parements lisses, prêts à peindre.

...Suite de "3.5.1 1 Gaines techniques en carreaux de plâtre EI120 de 7..."

L'ensemble de la gaine sera Coupe-Feu 2 heures (EI 120) avec procès-verbal.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 70 mm
- Poids : 68.1 kg/m²
- Hauteur maximale : 9.00 m.
- Hauteur limite pour résistance au feu : 4.00 m
- Surface entre raidisseurs : 18 m²
- Résistance au feu : EI120 - CF 2 heures (PV du CSTB à fournir)
- Isolation acoustique Ra = 35 dB.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les gaines techniques en carreaux de plâtre, excepté celles donnant au droit de la Salle d'Eau des Chambres et celle du Sanitaire 041.

3.5.1 2

Gaines techniques hydrofuges en carreaux de plâtre EI120 de 70

Réalisation de gaines techniques hydrofuge de 7 cm d'épaisseur EI120 (Coupe-feu 2 heures) de type Caroplatre Hydro 7 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :

- mise en œuvre des carreaux de plâtre hydrofuges pleins feuillurés, assemblés et montés à joints croisés avec colle spécifique type Placol, y compris toutes sujétions de coupes
- compris toutes sujétions nécessaires pour raidisseurs verticaux, bande résiliente, joint Litafeu avec mousse polyuréthane
- premier rang de la gaine posé sur rail plastique.
- les gaines seront montées toute hauteur jusque sous plancher haut ou poutres en béton armé
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant.

Mise en œuvre à la colle spéciale suivant prescriptions du fabricant. Protection des angles saillants par renforts, compris jonction par élément souple en tête de cloison. Finition soignée, parements lisses, prêts à peindre.

L'ensemble de la gaine sera Coupe-Feu 2 heures (EI 120) avec procès-verbal.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 70 mm
- Poids : 68.1 kg/m²
- Hauteur maximale : 9.00 m.
- Hauteur limite pour résistance au feu : 4.00 m
- Surface entre raidisseurs : 18 m²
- Résistance au feu : EI120 - CF 2 heures (PV du CSTB à fournir)
- Isolation acoustique Ra = 35 dB.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les gaines techniques en carreaux de plâtre donnant au droit de la Salle d'Eau des Chambres et dans le Sanitaire 041.

3.5.1 3

Gaine technique type 98/48 EI60

Réalisation de cloisons de 10 cm d'épaisseur EI60 (Coupe-feu 1 heure) de type PLACOSTIL 98/48 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent, comprenant :

- ossature métallique en acier galvanisé de 48 mm d'épaisseur, composée de rails et montants d'épaisseur 6/10ème (galvanisation à chaud, qualité Z.275 selon NF A. 36.321) de type MSP 48-50
- les montants seront mis en place simples ou doublés dos à dos, implantés à 0.45 ou 0,90 m. d'entraxe suivant la hauteur limite d'emploi des cloisons préconisée par le fabricant et l'avis

...Suite de "3.5.1 3 Gaine technique type 98/48 EI60..."

technique

- laine minérale acoustique de 45 mm d'épaisseur, disposée entre les montants, en panneaux semi-rigides de laine de verre type PAR des Ets ISOVER ou équivalent
- chaque parement sera constitué de deux plaques de plâtre standard de 13 mm de type BA13, posées en pose croisée
- les cloisons seront montées toute hauteur jusqu'à sous plancher haut ou poutres en béton armé, compris calfeutrement par bourrage en laine de verre
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant
- le traitement des angles saillants et entrants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant
- un feutre bitumé ou polyane 100 microns sera posé sous les pieds de cloisons des pièces humides, et dépassant d'au moins 2 cm, après relevés, le niveau du sol fini.
- des renforts en sapin du Nord traité classe IV seront posés dans les cloisons pour permettre la fixation et la suspension d'éléments muraux (Appareils sanitaires, barres de relevage, consoles, tablettes, étagères, ventouses de portes, fixations TV, mains courantes, etc.) ; ces renforts seront présents entre rails sur toute la largeur et sur une hauteur minimum de 20 cm (10 cm de part et d'autre de l'axe de fixation)
- compris réalisation d'un cadre en profilés métalliques avec calfeutrement au mortier, au pourtour des boîtiers d'encastrement électriques, afin de conserver le degré CF de la cloison.
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

L'ensemble de la cloison sera Coupe-Feu 1 heure (EI 60) avec procès-verbal.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 98 mm
- Poids : 42 kg/m²
- Hauteur maximale : 4,30 m.
- Résistance au feu : EI60 - CF 1h (PV du CSTB à fournir)
- Isolation acoustique : avec laine $Rw+c = 47$ dB.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les gaines techniques entre la Salle de Pause 028 et la Chambre 029.

3.5.1 4

Gaines techniques en milieu humide type Prégywab M102-48s Wab EI120

Réalisation de gaines techniques de 102 mm d'épaisseur EI120 (Coupe-feu 2 heures) de type PREGYWAB BA18S M102-48 WAB de la Sté SINIAT ou techniquement équivalent, comprenant :

- ossature métallique autoportante en acier anticorrosion d'épaisseur adaptée à la hauteur, composée de rails type Prégymétal et de montants type Wab Z275,
- les montants seront mis en place doublés dos à dos, implantés à 0.45 m d'entraxe suivant la hauteur limite d'emploi des cloisons préconisée par le fabricant et l'avis technique,
- laine minérale acoustique de 45 mm d'épaisseur, disposée entre les montants, en panneaux semi-rigides de laine de verre type PAR des Ets ISOVER ou équivalent,
- le parement côté locaux sera constitué de trois plaques de plâtre à très haute résistance à l'humidité de 18 mm de type Prégywab BA18s,
- les gaines techniques seront montées toute hauteur jusqu'à sous plancher haut ou poutres en béton armé, compris calfeutrement par bourrage en laine de verre,
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant,
- le traitement des angles saillants et entrants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant,
- un feutre bitumé ou polyane 100 microns sera posé sous les pieds de cloisons des pièces humides, et dépassant d'au moins 2 cm, après relevés, le niveau du sol fini. Le traitement des pieds devra être réalisé selon les prescriptions du fabricant,
- des renforts en sapin du Nord traité classe IV seront posés dans les cloisons pour permettre la

...Suite de "3.5.1 4 Gaines techniques en milieu humide type Prégywab M..."

fixation et la suspension d'éléments muraux (Appareils sanitaires, barres de relevage, consoles, tablettes, étagères, ventouses de portes, fixations TV, mains courantes, etc.) ; ces renforts seront présents entre rails sur toute la largeur et sur une hauteur minimum de 20 cm (10 cm de part et d'autre de l'axe de fixation),

- compris réalisation d'un cadre en profilés métalliques avec calfeutrement au mortier, au pourtour des boîtiers d'encastrement électriques, afin de conserver le degré CF de la cloison.
- la mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

L'ensemble de la gaine technique sera EI120 (Coupe-Feu 2 heures) avec procès-verbal, pour le coupe-feu de traversée.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 102 mm
- Hauteur maximale : 6.00 m.
- Résistance au feu : EI120 - CF 2h (PV du CSTB à fournir)
- Catégorie de locaux humides : EB+c (Locaux humides à usage collectif)

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les gaines techniques contre l'Office Alimentaire 042.

3.6 **ENCOFFREMENT FEU DE RESEAUX**

3.6.1 **CONDUITS HORIZONTAUX DE PROTECTION FEU DE GAINES DE VENTILATION**

3.6.1 1 **Gaines horizontales de protection feu EI60**

Réalisation de gaines horizontales de protection de gaines en plénum EI 60 (Coupe-Feu 1 heure), de la gamme PROMADUCT des Ets PROMAT ou techniquement équivalent, comprenant :

- Gaines horizontales réalisées en plaques en silicate de calcium classées A1 et marquées CE de type PROMATECT-L500, de 30 mm d'épaisseur, montées à joints décalés (sans couvre-joints), assemblées par collage à la colle PROMACOL-S et fixation par vissage ou agrafage suivant les recommandations du fabricant, y compris toutes sujétions de coupes, jointoiements, cornières et tous accessoires nécessaires. Les gaines seront réalisées avec jonction sur parois béton et joue en about fermée.
- Les gaines seront filantes et supportées par des berceaux constitués de tiges filetées et de cornières en acier (diamètres et dimensions en fonction du degré coupe-feu recherché et de la section du conduit). Ces berceaux ne nécessitent pas de protection.
- La liaison entre les gaines et les parois se fera par talon ou talon + contre-talon en PROMATECT-L500 et mousse Promafoam-C ou laine de roche.
- Y compris manchettes de traversée de parois, y compris découpe soignée au droit des réservations

La mise en œuvre sera conforme au procès-verbal de référence et aux recommandations du fabricant.

L'ensemble de la gaine horizontale devra être Coupe-Feu 1 heure - EI 60 avec procès-verbal.

NOTA : La reprise de charge des conduits et l'étanchéité entre les éléments et parois sera assurée suivant les spécifications du fabricant.

Localisation :

Suivant plan architectural projet et de Ventilation Désenfumage projet, pour l'encoffrement des gaines de ventilation, entre l'entrée dans le Bureau IDE 009 et les trémies 045 et 049, en circulant dans les pléniums de :

...Suite de "3.6.1 1 Gaines horizontales de protection feu EI60..."

- Bureau IDE 009,
- Chambres 006, 007 et 008,
- Bureau Accueil des Familles 005,
- Bureau CCA 003,
- Réserve 002,
- Attente 004,
- Circulations 045 et 047,
- Lingerie 036.

3.6.2 **GAINES HORIZONTALES DE DESENFUMAGE**

3.6.2 1 **Gaines horizontales de désenfumage EI120**

Réalisation de gaines horizontales de désenfumage en plénum EI 120 (Coupe-Feu 2 heures), de la gamme PROMADUCT des Ets PROMAT ou techniquement équivalent, comprenant :

- Gaines horizontales réalisées en plaques en silicate de calcium classées A1 et marquées CE de type PROMATECT-L500, de 50 mm d'épaisseur, montées à joints décalés (sans couvre-joints), assemblées par collage à la colle PROMACOL-S et fixation par vissage ou agrafage suivant les recommandations du fabricant, y compris toutes sujétions de coupes, jointoiements, cornières et tous accessoires nécessaires. Les gaines seront réalisées avec jonction sur parois béton et joue en about fermée.
- Les gaines seront filantes et supportées par des berceaux constitués de tiges filetées et de cornières en acier (diamètres et dimensions en fonction du degré coupe-feu recherché et de la section du conduit). Ces berceaux ne nécessitent pas de protection.
- La liaison entre les gaines et les parois se fera par talon ou talon + contre-talon en PROMATECT-L500 et mousse Promafoam-C ou laine de roche.
- Y compris manchettes de traversée de parois, y compris découpe soignée au droit des réservations

La mise en œuvre sera conforme au procès-verbal de référence et aux recommandations du fabricant.

L'ensemble de la gaine horizontale devra être Coupe-Feu 2 heures - EI 120 avec procès-verbal.

NOTA : La reprise de charge des conduits et l'étanchéité entre les éléments et parois sera assurée suivant les spécifications du fabricant.

Localisation :

Suivant plan architectural projet et de Ventilation Désenfumage projet, pour l'encoffrement des gaines de désenfumage :

- en plénum de la Salle de Pause 028 et de la Circulation 044 jusqu'à la grille en plafond,
- en plénum de la Chambre 019 et de la Circulation 047 jusqu'à la grille en plafond.

3.7 **PLAFONDS**

3.7.1 **DEPOSE DE PLAFONDS**

3.7.1 1 **Dépose et repose des dalles de faux-plafond**

Dépose des dalles de plafonds suspendus, comprenant :

- Dépose soignée des dalles de plafond suspendus et des ossatures secondaires, pour passage des réseaux techniques, compris stockage et protections sur l'emprise du chantier ou dans un local déterminé par le Chargé d'affaire.

...Suite de "3.7.1 1 Dépose et repose des dalles de faux-plafond..."

- Conservation de l'ossature principale pour pose de dalles ultérieures.
- Compris repose des dalles de plafond en fin de travaux.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la dépose et repose des dalles de plafonds, pour le passage des réseaux électricité courants forts et courants faibles, dans les Circulations N/CI/023 et N/CI/025 du Noyau, en dehors de la zone de chantier.

3.7.2 **PLAFONDS SUSPENDUS**

3.7.2 1 **Plafond suspendus en dalles de type Tonga Eurocoustic**

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond en dalles à bords droits de type TONGA de la Sté EUROCOUSTIC ou techniquement équivalent, constituées en laine de roche avec face apparente revêtue d'un voile de couleur unie et contre-face revêtu d'un voile de verre naturel.

La mise en œuvre sera effectuée sur une ossature apparente de type T24 et cornière de rive, composée de :

- Profils porteurs,
 - Entretoises de 0,60 m, à épaulement de couleur au choix du maître d'œuvre clipsées perpendiculairement aux entretoises de 1,20 pour module de 600 x 600 mm.
 - Cornières de rives avec coupes d'onglet compris cordon silicone d'étanchéité (paroi-cornière de rive) avant mise en place.
 - Ossature aluminium laquée type U à la jonction avec le plafond en plaques de plâtre.
- L'espacement des suspentes est déterminé par l'entreprise en fonction du poids au M² du plafond.

Sont compris les sujétions de réservation pour la pose des éclairages et des groupes de climatisation.

Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 60 x 60 x 8 cm ou 120 x 60 x 8 cm
- Réaction au feu : M0
- Résistance au feu : SF 1/2H
- 100% compatible au milieu humide.
- Absorption acoustique α_w : 0.9

Localisation :

*Suivant plan architectural projet, pour les plafonds de 60 x 60 cm, dans :
- l'ensemble des locaux de l'Aile, excepté dans les locaux humides,
- la zone de chantier du Noyau.*

3.7.3 **PLAFONDS POUR MILIEUX HUMIDES**

3.7.3 1 **Plafond suspendus en dalles 60 x 60 cm pour milieu humide de type Gyprex Alba Placo**

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond en dalles à bords droits de type GYPREX finition ALBA de la Sté PLACO ou techniquement équivalent, constituées en plaque lisse de plâtre laminé revêtue sur une face avec un parement de vinyle lessivable au grain textile, résistant aux agressions des produits chimiques usuels et répondant aux exigences d'hygiène irréprochable, conformément à NF EN 13964 et NF EN 14190.

La mise en œuvre sera effectuée sur une ossature apparente en acier galvanisé de type T24 et cornière de rive, composée de :

- Profils porteurs,
- Entretoises de 0,60 m, à épaulement clipsées perpendiculairement aux entretoises de 1,20 pour module de 600 x 600 mm.

...Suite de "3.7.3.1 Plafond suspendus en dalles 60 x 60 cm pour milieu..."

- Cornières de rives avec coupes d'onglet compris cordon silicone d'étanchéité (paroi-cornière de rive) avant mise en place.
 - Ossature aluminium laquée type U à la jonction avec le plafond en plaques de plâtre. L'espacement des suspentes est déterminé par l'entreprise en fonction du poids au M² du plafond.
- Sont compris les sujétions de réservation pour la pose des éclairages et des groupes de climatisation.

Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 600 x 600 x 9.5 mm
- Poids : 8 kg/m²
- Réaction au feu : B-s1, d0
- Réflexion lumineuse : 80%
- Absorption acoustique aw : 0.15
- Catégorie de locaux humides : A, B et C (locaux EB+c)
- Qualité de l'air intérieure : A+.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les plafonds de 60 x 60 cm, dans les locaux humides, dans :

- la Salle d'Eau de l'ensemble des Chambres, y compris pour la Chambre PMR,
- le Local Décontamination 014,
- la Salle de Bains 038,
- le Local Nettoyage 039,
- les Lave-bassins 1 et 2 040 et 043,
- le Sanitaire 041.

3.7.3.2

Plafond suspendus en dalles 60 x 60 cm de type Gyprex Aseptia Placo

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond en dalles à bords droits de type GYPREX finition ASEPTA de la Sté PLACO ou techniquement équivalent, constituées en plaque lisse de plâtre laminé revêtu sur une face avec une couche de vinyle avec un agent biocide, contre les bactéries et les champignons, conformément à NF EN 13964.

La mise en œuvre sera effectuée sur une ossature apparente de type T24 et cornière de rive, composée de :

- Profils porteurs,
- Entretoises de 0,60 m, à épaulement de couleur au choix du maître d'œuvre clipsées perpendiculairement aux entretoises de 1,20 pour module de 600 x 600 mm.
- Cornières de rives avec coupes d'onglet compris cordon silicone d'étanchéité (paroi-cornière de rive) avant mise en place.
- Ossature aluminium laquée type U à la jonction avec le plafond en plaques de plâtre. L'espacement des suspentes est déterminé par l'entreprise en fonction du poids au M² du plafond.

Sont compris les sujétions de réservation pour la pose des éclairages et des groupes de climatisation.

Caractéristiques techniques :

- Dimensions : 60 x 60 x 0.8 cm
- Poids : 6.8 kg/m²
- Réaction au feu : B-s1, d0.
- Absorption acoustique aw : 0.15

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les plafonds de 60 x 60 cm, dans les l'Office Alimentaire 042.

3.7.4 **RETOMBEES (JOUES) EN PLAQUES DE PLATRE**

Les retombées d'au moins 0.50 m de large afin de faciliter l'accès et la maintenance des volets roulants, seront réalisées et constituées de plaques de plâtre de 12.5 mm d'épaisseur vissées sur une ossature en acier galvanisé fixée au plafond (plancher haut) et contreventements, de section suffisante suivant la hauteur des parois.

3.7.4 1 **Retombée de plafond en plaques de plâtre**

Fourniture et réalisation de retombées verticales de plafonds en plaques de plâtre de type Placostil de la Sté PLACO ou techniquement équivalent, comprenant :

- une ossature en profilés en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10° , fixés sous structure suivant prescriptions du fabricant.
- un parement constitué d'une plaque de plâtre type BA 13 Standard de 12,5 mm. d'épaisseur, fixées perpendiculairement à l'ossature.
- les joints seront traités suivant la technique et avec les produits du fabricant.
- compris toutes sujétions pour une parfaite finition et réalisation.
- compris toutes sujétions de profilés et de réalisation pour le raccord avec les plafonds ou faux-plafonds.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25-41, à l'avis techniques et aux recommandations du fabricant.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les retombées :

- entre les plafonds suspendus ci-avant et le plancher haut, au droit des menuiseries extérieures excepté dans la Salle de Pause 028 et les Cages d'escalier,
- entre les plafonds suspendus à l'entrée des Chambres 019 et 020,
- entre les plafonds suspendus, dans la Circulation 047 contre la menuiserie de bout de grande aile.

3.7.5 **OUVRAGES DIVERS**

3.7.5 1 **Grilles pour ventilation des plénums**

Fourniture et mise en œuvre de grilles en aluminium à quadrillage fixe de type FRANCE-AIR ou techniquement équivalent, pour la ventilation des plénums.

Ensemble comprenant cadre périphérique, conçu spécialement pour le remplacement d'une dalle de faux-plafond de 600 x 600 mm, maille carrée droite de 15x15 mm et voile en toile de verre noire.

Ensemble laqué de teinte identique à l'ossature du plafond.

Nota :

Leur nombre sera déterminé par les normes en vigueur (1/100ème de la surface des plénums recevant des fluides médicaux).

Leurs positions seront à déterminer en collaboration avec le lot Fluides médicaux et le maître d'œuvre.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les grilles de ventilation des plénums, mises en place dans les plafonds suspendus, dans l'ensemble des circulations de l'Aile.

3.8 **DIVERS**

3.8.1 **HUISSERIES**

3.8.1 1 **Scellemets d'huisseries bois sur parois en carreaux de plâtre neuves**

L'entreprise devra la mise en place, le scellement et la fixation dans les cloisons en briques plâtrières ou carreaux de plâtre neuves, de cadres d'huisseries bois fournis par le lot "Menuiseries intérieures", et calfeutrement périphérique coupe-feu au plâtre, compris raccord d'enduit à l'identique de l'existant aux 2 faces de la cloison.

L'entreprise devra au préalable l'implantation des huisseries conjointement avec le titulaire du lot "Menuiseries intérieures".

NOTA :

- La création ou modification des baies sera effectuée par le titulaire du présent lot.
- Le titulaire de ce lot donnera à ce sujet au lot "Menuiseries intérieures" toutes les épaisseurs de cloisons finies pour commande des bonnes épaisseurs.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les scellements dans cloisons en carreaux de plâtre du cadre de porte de gaine 30, dans le Local Nettoyage 039.

3.8.1 2 **Pose d'huisseries dans parois en plaques de plâtre neuves**

L'entreprise devra la mise en place et fixation dans les cloisons, doublages, gaines en plaques de plâtre créées, des cadres d'huisseries métalliques ou bois fournis par le lot "Menuiseries Intérieures".

Toutes les sujétions de bonne mise en œuvre et de bonne finition. L'entreprise devra au préalable l'implantation des huisseries conjointement avec le titulaire du lot "Menuiseries intérieures".

Nota : Le titulaire de ce lot donnera à ce sujet au lot "Menuiseries intérieures" toutes les épaisseurs de cloisons finies pour commande des bonnes épaisseurs.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour la pose dans cloisons neuves :

- des huisseries de blocs-portes,
- des cadres de châssis fixes,
- des cadres de portes de gaines,
- du cadre de trappe de gaine,
- des cadres de trappes de désenfumage.

3.8.2 **CANTONNEMENT**

3.8.2 1 **Ecran de cantonnement**

Réalisation d'un écran de cantonnement, formant séparation des plénum et retombée de plafond, comprenant :

- Ossature métallique de cloison dont la partie basse (rail) sera reliée à la dalle béton par des tiges filetées, pose sous la dalle béton d'un rail fixé par chevilles à frappe. Les rails bas et haut seront reliés entre eux par des montants, un contreventement sera à mettre en place afin de maintenir la structure stable.
- Plaques de plâtre vissées sur ossature métallique avec 1 plaque de plâtre incombustible A1 (M0) de 12.5 mm type Lisaplaq BA13, fixée sur les deux faces et tranche vue du dessous ayant une résistance au feu : PF 1/4 h.
- Le traitement des angles saillants sera effectué à l'aide de bandes armées, conformément aux prescriptions du fabricant.

...Suite de "3.8.2.1 Ecran de cantonnement..."

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Nota :

- Un recouplement sera fait tous les 25ml, ce qui équivaut à 3 retombées par ailes et 3 pour le noyau.
- Le positionnement des recoupements sera effectué en début de chantier afin de ne pas être gêné ensuite par les traversés de tuyauteries et gaine.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, pour les écrans de cantonnement dans les pléniums des circulations.

4 TRAITEMENT DES DECHETS

4.1 GESTION DES DECHETS

La présente prestation comprend toutes les sujétions nécessaires à l'élimination finale des déchets.

- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer les transports des déchets,
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets à évacuer, en fonction de leur typologie.

4.1.1 TRANSPORTS

4.1.1.1 **Transport des déchets**

Transport des déchets du chantier au centre de traitement

L'entreprise devra spécifier sur le DPGF les quantités ainsi que les unités utilisées.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

4.1.2 TRAITEMENT

4.1.2.1 **Traitement des déchets**

Traitement des déchets en centre de traitement suivant la typologie (DI, DIB et DIS).

L'entreprise devra spécifier sur le DPGF les quantités.

Localisation :

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5 DISPOSITIONS DU LOT

5.1 SECURITE

5.1.1 **Dispositions relatives au PGC**

Dans sa remise de prix, l'entreprise devra inclure toutes les prestations et obligations définies dans le plan général de coordination (P.G.C.).

...Suite de "5.1 1 Dispositions relatives au PGC..."

L'entreprise s'engage à appliquer toutes les mesures qui lui seraient demandées par le maître d'ouvrage ou par le coordonnateur de sécurité, tant en ce qui concerne la méthode ou les moyens utilisés, pour la sécurité intérieure ou celle des abords de chantier.

Toutes les précautions seront prises pour éviter au maximum les bruits de chute, les vibrations et toutes nuisances excessives.

[Localisation :](#)

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5.2 **NETTOYAGE**

5.2 1 **Nettoyage du chantier**

L'entreprise titulaire du présent lot devra :

- le nettoyage quotidien de son chantier, le chargement et l'évacuation de tous les gravois lui incombant.
- l'entretien et le nettoyage quotidien de l'accès du chantier.
- le maintien en parfait état de propreté du SAS créé à l'entrée du chantier.

[Localisation :](#)

Pour l'ensemble de la zone de travaux.

5.3 **DOE**

5.3 1 **Contenu des Dossiers des Ouvrages Exécutés**

Voir l'article PLANS DE RECOLLEMENT - DOSSIERS DES OUVRAGES EXECUTES du TITRE00 et CCAP.